

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 16 mai 2022

N° CP-2022-5-4-2

**N° applicatif 3724**

### **4<sup>ème</sup> Commission**

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

### **Service instructeur**

### **Service consulté**

## **PLAN DE REBOND SOLIDAIRE ET DURABLE - SOUTIEN AUX ETUDIANTS PRÉCAIRES - POURSUITE DE LA DISTRIBUTION DES CHÈQUES SOLIDAIRES**

Résumé : Dans le cadre du Plan Alsacien de rebond solidaire et durable adopté par la Collectivité européenne d'Alsace le 26 mars 2021, des actions en faveur des jeunes et étudiants ont été prises, notamment la remise de chèques solidaires étudiants. Il est proposé de poursuivre cette action pour l'année universitaire 2021/2022 et d'ouvrir à tout public en situation de précarité dans la limite des chèques disponibles.

La Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée, dans le cadre du Plan de rebond solidaire et durable, aux côtés des étudiantes et étudiants alsaciens, particulièrement touchés par la conséquence de la Covid-19. Les étudiants, dépendant des ressources de leurs proches, eux-mêmes parfois touchés par la crise, sont en effet en première ligne de la crise sociale. Cette crise a mis en exergue la situation de précarité dans laquelle se trouvent certains étudiants particulièrement exposés et dont les parents ne peuvent soutenir suffisamment financièrement leurs enfants.

La remise de chèques solidaires étudiants a été et sera un vrai coup de pouce pour eux.

Ces chèques solidaires étudiants permettent aux étudiants tout à la fois :

- De bénéficier d'un soutien pour l'acquisition de repas auprès de restaurateurs tout en s'inscrivant dans une dynamique de développement local Alsacien.

- D'acquérir des livres ou d'autres biens culturels....
- De se déplacer pour retrouver leur famille quand cela est possible.

Dans ce contexte, outre la question alimentaire, il est en effet, primordial de soutenir les étudiants dans leur possibilité d'ouverture culturelle, leur réussite scolaire et leur épanouissement.

La Collectivité européenne d'Alsace disposait d'un montant de chèquiers d'une valeur totale de 913 700 euros.

En 2021, conformément à la délibération du 19 avril 2021, 2281 chèquiers solidaires étudiants ont été remis aux étudiants ayant bénéficié d'une aide du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) durant l'année universitaire 2020/2021 ainsi qu'aux étudiants accompagnés par l'épicerie solidaire AFGES/AGORAE.

Les chèques solidaires étudiants se présentent sous la forme d'un chéquier ANCV de 10 chèques de 10 euros.

Nous proposons de poursuivre l'action en 2022 :

- Pour les étudiants identifiés par le CROUS dont les parents ont des revenus modestes, à hauteur de 10 X 10 euros. Ils seront distribués par voie postale pour ceux qui s'inscriront sur notre portail dédié.
- Pour les étudiants particulièrement précaires accompagnés par les associations intervenant dans le champ de la précarité qui auront la responsabilité d'évaluer la situation financière et familiale des étudiants. Ces jeunes particulièrement vulnérables bénéficieront de 2 chèquiers de 10 X 10 euros. Les chèques seront distribués sur la base d'un listing établi par l'association soit physiquement soit par voie postale.
- D'ouvrir la possibilité à d'autres publics en situation de précarité tels que des familles ou des jeunes.

Des vacances Jobs étudiants seront mobilisées pour appuyer cette distribution.

Le présent rapport a été validé par la 4ème Commission lors de sa séance du 29 avril 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver la poursuite de la distribution des chèques en faveur des étudiants pour l'année universitaire 2021/2022 en lien avec le CROUS ou d'autres associations intervenant dans le champ de la précarité,
- Poursuivre l'action de remise des chèques solidaires aux étudiants identifiés par le CROUS durant l'année universitaire 2021/2022 ou d'autres associations intervenant dans le champ de la précarité,
- Permettre la remise des chèques solidaires à d'autres publics en situation de précarité tels que des familles ou des jeunes,
- Préciser que les chèques solidaires étudiants se présentent sous la forme de chéquier ANCV de 10 X 10 euros pour les jeunes du CROUS, tout public identifié se trouvant dans la précarité et de 20 X 10 euros pour les jeunes des associations au regard de leur particulière vulnérabilité déterminée par les associations précitées,

- Spécifier que la remise s'effectuera dans la limite des 6 400 chèquiers encore disponibles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY